

## *La conjugaison du contexte historique, social, politique, et des modèles familiaux*



## Jacques Ladsous (1927-2017)

par Hélène Cornière<sup>(1)</sup>

**Jacques Ladsous, membre du Conseil supérieur du travail social, se situe autant dans l'engagement de terrain que dans la conceptualisation. Il faut dire que l'implication dans la résistance, à l'âge de 17 ans, l'a ancré très tôt dans la réalité. Il a pris en charge les enfants juifs, que leurs parents venaient abandonner dans la Montagne noire, près de Montpellier, pour leur éviter la déportation et la mort.**

**Nourri de ce vécu, il a senti, à la Libération, qu'il choisirait de «s'occuper de mômes». Plus tard, la rencontre avec Fernand Deligny, également éducateur, militant et écrivain, l'a amené à approfondir la question de l'aspect réducteur des institutions, ce qui le tourmentait déjà.**

**Cette première analyse, ainsi que d'autres qui lui succéderont, ont servi ultérieurement à la rédaction de l'ouvrage «Diriger autrement», autour d'une idée force : un débat permanent est nécessaire pour préserver le sens de l'action. Cette dynamique qu'il a perçue très tôt comme incontournable, s'avère aujourd'hui au cœur de l'élaboration de la loi-cadre pour la protection de l'enfance.**

**Une jeunesse marquée par des adultes porteurs de valeurs fortes, et la rencontre des courants de pensée**

*«On n'était pas vraiment pauvres, mais on était pas riches !», sourit-il en évoquant son enfance dans le Nord et son appartenance au milieu ouvrier.*

*La conjugaison du contexte historique, social, politique, et des modèles familiaux contribuent à forger une personnalité. Celle du grand-père paternel, ami de **Marc Sangnier** - fondateur de Sion, un mouvement d'avant-garde à la fois catholique et syndicaliste - a eu un indéniable impact sur l'intéressé. À la faveur de cette imprégnation, Jacques Ladsous est resté toute sa vie fidèle à cette religion et au combat social.*

Une licence de lettres rapidement obtenue à la Libération, il est recruté au Centre d'observation du Languedoc, une structure qui prenait en charge des mineurs envoyés par la justice, dans le cadre de l'Ordonnance de 1945. Il organise pour eux des vacances et, à cette occasion, prend contact avec les CEMEA. C'est alors la rencontre marquante avec «l'éducation nouvelle» qui affirme que c'est à l'éducateur de trouver les moyens pour que l'enfant se développe, par

opposition à l'unique transmission magistrale du savoir dans l'éducation traditionnelle.

C'est dans ce lieu propice tant à l'acquisition d'outils pédagogiques innovants qu'à la formation des esprits qu'il rencontre Géo, sa future femme, attirée par la même démarche. Un peu plus tard, il s'embarquera avec elle en Algérie «*parce qu'à 25 ans, on avait des vellétés de changer le monde colonial*».

(1) Rédactrice à Émergence, revue de l'ANPASE (Association nationale des personnels de l'action sociale en faveur de l'enfance et de la famille).

## Une vie d'adulte tournée à la fois vers l'action et la réflexion

La séquence algérienne a duré de 1950 à 1958. Elle a commencé au Centre Alfred-Binet, qu'un psychiatre avait créé pour que les «*enfants fous*» ne restent pas cantonnés à l'asile. Il s'agissait globalement de mineurs favorisés, et Jacques Ladsous souhaitait davantage intervenir auprès d'une population plus mélangée. Ainsi a-t-il accepté avec entrain la direction de l'aérium de Chrea. Là, cohabitaient des enfants atteints de troubles du comportement, et des orphelins qui avaient perdu leurs parents lors du tremblement de terre.

Un terrain difficile, mais riche pour un éducateur soucieux d'apprendre à cette véritable communauté de 300 enfants «*à vivre et à vivre ensemble*».

Mais bientôt le contexte historique est venu entraver cette construction collective. Jacques Ladsous s'est farouchement opposé à l'occupation de ce fief par les militaires qui le convoitaient en tant que lieu stratégique idéal : «*Il fallait protéger les mômes. Je suis devenu l'homme à abattre. J'ai donc été incarcéré avec ma femme, mais le président de la Croix-Rouge est intervenu. Deux jours après, nous étions libérés et reconduits au bateau*».

La réorganisation des CEMÉA (à Lille)<sup>(2)</sup>, la création de cinq écoles d'éducateurs, la direction du centre d'Hourvari, le poste de permanent de l'Association nationale des éducateurs, puis la direction du CREAI<sup>(3)</sup> marquent le retour en France dans le domaine de l'action. «*L'éducateur dans l'éducation spécialisée*», «*Le projet social dans la solidarité nationale*» et «*Bizarres et maltraités*» font de même dans celui de l'écriture.

En retraite officielle depuis 1989, Jacques Ladsous reste actif : missions en France et à l'étranger, soutiens divers à des actions du champ social et, bien sûr, Conseil supérieur du travail social.



*«le social est éminemment politique. Je pense que j'ai été élu non pas dans le sens partisan du terme, mais dans celui de la définition d'une politique sociale».*

Cette position généraliste le conduit tout droit à évoquer la sienne en termes de protection de l'enfance. «*Elle est de plus en plus tournée vers celle de la société. D'une part, les méfaits des enfants lui sont de plus en plus insupportables. C'est bien pourquoi se dessine la volonté de modifier l'ordonnance de 45, qui intègre la répression, mais privilégie l'éducation. D'autre part, il est dans l'air du temps de préserver le pouvoir des retombées judiciaires que peut provoquer la maltraitance.*

*Ainsi, préfère-t-on souvent retirer l'enfant quand il y a seulement risque, plutôt que de le soutenir, ainsi que sa famille, de façon suffisamment étayée. C'est le rôle de l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). Si les textes qui la régissent n'ont pas changé, ce n'est pas les cas de l'état d'esprit de leur application. C'est une contradiction majeure, puisque le discours ambiant ne cesse de répéter qu'il faut considérer la famille,*

*alors que moult jugements vont à l'encontre de cette affirmation. C'est une des raisons pour lesquelles je rejoins Jean-Pierre Rosenczveig et l'appel des cent»* explique-t-il.

Tout en contestant à la fois les volets techniques et économiques. «*Certaines structures formulent des refus de prise en charge qui ne sont pas toutes justifiées. Il est évident qu'il faut éviter la concentration de jeunes les plus difficiles, mais ces raisons précises et compréhensibles doivent être explicitées, plutôt que d'avancer l'argument du manque de place. Or celui-ci constitue un autre fait sous fond de réductions budgétaires drastiques : la carence en termes de construction d'autres lieux d'accueil est criante*» ajoute-t-il. Cette remarque s'inscrit dans le thème sensible, mais parfois possible, du «*mariage des légitimités*», lequel, par définition, suppose honnêteté, remise en cause, volonté de dialogue réciproques.

C'est la dynamique qu'il espère voir s'instaurer dans l'élaboration partenariale de la loi-cadre pour «*qu'entre autres les textes ne soient pas en décalage avec les réalités*».

(2) CEMEA : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

(3) Le 22 janvier 1964, un arrêté du ministère de la Santé instituait, dans chaque région de France, un Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (CREAI). Il s'agissait d'organiser un lieu ouvert à tous les partenaires de l'action sociale en vue de favoriser leur collaboration et de créer une équipe technique compétente à la disposition des acteurs du terrain et de l'administration. Leur champ d'application s'est élargi aux besoins des populations adultes vulnérables.